



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

GebäudeKlima Schweiz/ImmoClimat Suisse (anciennement Procal) a décidé d'abroger au 31 mai 2016 le règlement concernant l'examen professionnel de *Spécialiste en thermique avec brevet fédéral* du 3 mai 2007.

29 mars 2016

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche
et à l'innovation